

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 598.504

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Perfectionnement aux porte-plume à remplissage automatique.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC résidant en France. (Seine).

Demandé le 9 septembre 1924, à 14^h 39^m, à Paris.

Délivré le 29 septembre 1925. — Publié le 29 décembre 1925.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Pour remplir d'encre les porte-plume à réservoir, on commence par aplatir la poche en caoutchouc formant réservoir en redressant un petit levier appuyant sur cette poche; ceci fait, on plonge la plume dans l'encre puis on rabat le levier de façon à permettre à la poche de reprendre sa forme normale en vertu de son élasticité, ce qui a pour résultat d'aspirer l'encre qui pénètre alors dans le réservoir et le remplit.

Ce dispositif de remplissage ne permettant pas de faire arriver l'encre à la plume, quand cette dernière est sèche, on a muni ces porte-plume d'un dispositif spécial pour cette opération.

Ce dispositif consiste en un bouton-poussoir monté sur le ressort intérieur et traversant le corps du porte-plume pour saillir à l'extérieur.

Ce dispositif atteint bien son but, mais il augmente le prix de revient du porte-plume et de plus il laisse apparaître une deuxième saillie à l'extérieur, saillies qu'il est toujours bon d'éviter autant que possible.

La présente invention a pour objet un porte-plume à remplissage automatique muni d'un dispositif faisant arriver l'encre à la plume, mais dans lequel cette deuxième saillie est supprimée.

Dans ce système perfectionné, le levier de remplissage est combiné avec une tête et un bec en forme de came agissant sur le ressort de façon qu'en appuyant sur cette tête on fasse arriver l'encre à la plume.

A titre d'exemple, cette invention va être décrite ci-après en référence au dessin annexé dans le lequel :

La fig. 1 représente en élévation le porte-plume à remplissage automatique réalisant cette invention.

La fig. 2 montre le même porte-plume, la capsule enlevée.

La fig. 3 est une coupe verticale à grande échelle de ce porte-plume perfectionné.

La fig. 4 est une vue de détail montrant le fonctionnement du dispositif réalisant cette invention.

Comme on le voit dans ce dessin, le corps *a* de ce porte-plume comporte intérieurement un ressort de pincette *b*, ou de toute autre forme, entre les branches duquel vient se loger le réservoir en caoutchouc *c* fixé sur le bec *a*¹ du porte-plume.

Sur le corps *a* du porte-plume se trouve articulé en *a*² le levier de remplissage *d* qui, suivant ce perfectionnement, présente une tête *d*¹ formant poussoir et un bec *d*² en forme de came.

Il résulte de l'application de ce dispositif, qu'il suffit, comme indiqué fig. 4, d'appuyer sur la tête *d'* du levier *d* avec le pouce pour forcer, s'il y a lieu, l'encre à se rendre à la
5 plume *e* par une légère pression exercée sur le réservoir *c*.

Il est à remarquer que cette action du pouce se fait sans modifier la position de la main.

Ce perfectionnement s'applique, bien entendu, aux porte-plume à réservoir de tous
10 genres.

RÉSUMÉ.

L'invention consiste en un perfectionnement

apporté aux porte-plume à remplissage automatique; — ce perfectionnement consistant 15 dans la combinaison avec le levier de remplissage d'un bec formant came et d'une tête à boule formant poussoir, le tout d'une seule pièce, — ce dispositif perfectionné ayant pour but de provoquer l'arrivée de l'encre à la 20 plume lorsqu'il y a lieu.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Par procuration :

L. CHASSEVENT.

Fig.2.

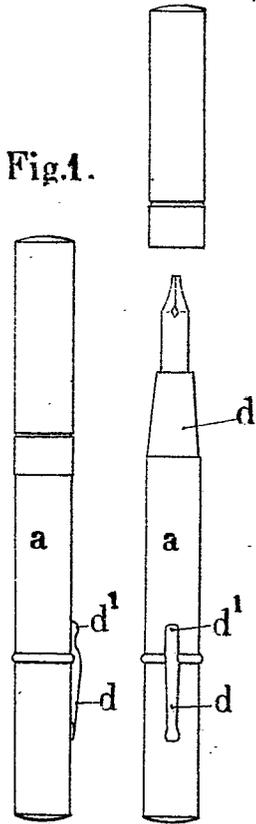


Fig.3.

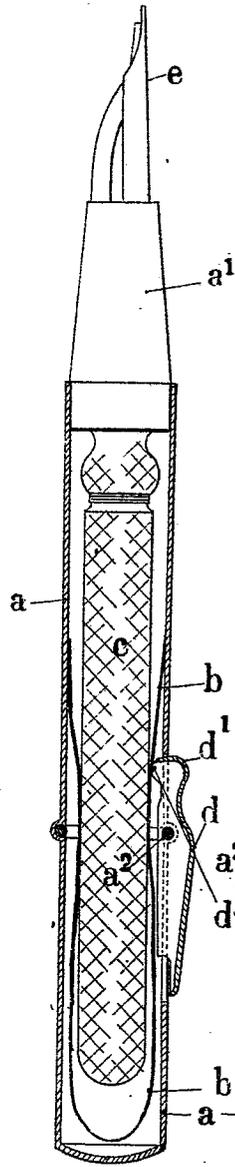


Fig.4.

